

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 22 JANVIER 2024, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 18 décembre 2023
 - 4.2 Séance spéciale du 18 décembre 2023
 - 4.3 Séance spéciale du 20 décembre 2023
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Embâcle – intervention d'une excavatrice amphibie pour l'affaiblissement des glaces – mandat
 - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1355-2024 décrétant l'emprunt d'une somme de 142 800 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1229-11-2024 modifiant l'annexe A du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin que, pour l'exercice financier 2024 et les suivants, les taux d'intérêts annuels sur l'arrérage de taxes et autres créances municipales et la pénalité sur l'arrérage de taxes soient fixés à même le règlement décrétant les taux des taxes et compensations ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal adopté annuellement
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1330-1-2024 modifiant le règlement 1330-2022 établissant les modalités de publication des avis publics
 - 5.6 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.7 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement
 - 5.8 Transferts budgétaires 2023
 - 5.9 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement
 - 5.10 Bélanger Sauvé avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Étude de circulation – quartier industriel – mandat
 - 6.2 Nettoyage des conduites d'égout pluvial non-conventionnelles – secteur Bocage – mandat
 - 6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 – programmation des travaux révisée no 3
 - 6.4 Éclairage de la rue Hubert – JNA Leblanc électrique inc. – certificat de paiement no 3

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dérogation mineure numéro 2023-0511 – 132, 2e avenue
7.2 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Joliette – agrandissement de l'affectation industrielle – lot 4 925 068
7.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service d'aide à la recherche de logement – contribution financière
8.2 Spectacle « Les Réveillons de M. Desneiges » – contributions amassées – don à la Société de la Saint-Vincent de Paul – guignolée 2023

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement
10.2 Jeudis Musik'eau 2024 – programmation
10.3 Programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – projets déposés – demande d'appui

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-2024

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

Le conseil accepte de traiter immédiatement le point 8.2.

8.2 Spectacle « Les Réveillons de M. Desneiges » – contributions amassées – don à la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société de la Saint-Vincent de Paul – guignolée 2023

002-01-2024

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet puisqu'elle siège sur le conseil d'administration de l'Ensemble folklorique La Foulée, madame Suzanne Dauphin, mairesse, s'abstient de participer aux délibérations.

ATTENDU QUE des contributions volontaires ont été amassées lors du spectacle Les Réveillons de M. Desneiges en décembre dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite faire un don de ces contributions au profit de la guignolée 2023 à la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société de la Saint-Vincent-de-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE faire un don à la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société de la Saint-Vincent-de-Paul dans le cadre de la guignolée 2023 d'un montant de 2 121 \$.

Madame Suanne Dauphin prend ensuite la parole :

Le samedi 16 décembre dernier, la magie des fêtes s'est emparée du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies comme chaque année à l'occasion du spectacle Les Réveillons de M. Desneiges présenté par la Ville en collaboration avec l'Ensemble traditionnel La Foulée.

Les billets gratuits s'étant tous écoulés en seulement quelques jours cet automne, la salle était comble en après-midi et en soirée et toutes et tous ont grandement apprécié ce spectacle festif et rassembleur.

Aujourd'hui, le conseil municipal tient à souligner que les contributions volontaires du public lors de ces deux représentations ont permis d'amasser un montant de 2 121 \$ au profit de la guignolée 2023 de la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Nous remercions chaleureusement les spectateurs et spectatrices pour leur générosité et nous espérons que ce montant permettra de venir en aide aux familles prairiwoises dans le besoin.

Nous sommes heureux de remettre ce soir le chèque de 2 121 \$ à Messieurs Michel Cloutier et André Nadeau, respectivement président de la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société Saint-Vincent-de-Paul et président de la Société-Saint-Vincent-de-Paul de Joliette.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2024

4.1 Séance ordinaire du 18 décembre 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

004-01-2024

4.2 Séance spéciale du 18 décembre 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 décembre 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

005-01-2024

4.3 Séance spéciale du 20 décembre 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 décembre 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

006-01-2024

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 décembre 2023 au 22 janvier 2024 inclusivement et totalisant une somme de 934 883,71 \$.

5.2 Embâcle – intervention d'une excavatrice amphibie pour l'affaiblissement des glaces – mandat

007-01-2024

ATTENDU QU'à la suite de la formation d'un embâcle vers la fin du mois de décembre 2023 et afin de garantir la sécurité publique et de prévenir les risques d'inondation, il a été nécessaire de faire intervenir une excavatrice amphibie spécialisée (grenouille) dans l'affaiblissement des glaces;

ATTENDU QUE cette opération était indispensable pour assurer le bon écoulement de la rivière et éviter des dommages potentiels aux infrastructures et aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le coût total de l'opération sera réparti entre les trois villes concernées, soit les villes de Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE les villes concernées solliciteront un soutien financier du Ministère de la Sécurité Publique, pouvant atteindre jusqu'à 50 % du financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la dépense relative à l'intervention d'une excavatrice amphibie spécialisée, totalisant une somme de 71 625 \$, plus les taxes applicables, à être répartie entre les villes de Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, laquelle somme est payable à Eco Technologies Ltée.

5.3 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1355-2024 décrétant l'emprunt d'une somme de 142 800 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

008-01-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1355-2024 décrétant l'emprunt d'une somme de 142 800 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt.

Dépôt et adoption – projet de règlement 1355-2024 décrétant l'emprunt d'une somme de 142 800 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

009-01-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1355-2024 décrétant l'emprunt d'une somme de 142 800 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt.

5.4 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1229-11-2024 modifiant l'annexe A du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin que, pour l'exercice financier 2024 et les suivants, les taux d'intérêts annuels sur l'arréage de taxes et autres créances municipales et la pénalité sur l'arréage de taxes soient fixés à même le règlement décrétant les taux des taxes et compensations ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal adopté annuellement

010-01-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-11-2024 modifiant l'annexe A du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin que, pour l'exercice financier 2024 et les suivants, les taux d'intérêts annuels sur l'arréage de taxes et autres créances municipales et la pénalité sur l'arréage de taxes soient fixés à même le règlement décrétant les taux des taxes et compensations ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal adopté annuellement.

Dépôt et adoption – projet de règlement 1229-11-2024 modifiant l'annexe A du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin que, pour l'exercice financier 2024 et les suivants, les taux d'intérêts annuels sur l'arréage de taxes et autres créances municipales et la pénalité sur l'arréage de taxes soient fixés à même le règlement décrétant les taux de taxes et compensations ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal adopté annuellement

011-01-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-11-2024 modifiant l'annexe A du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin que, pour l'exercice financier 2024 et les suivants, les taux d'intérêts annuels sur l'arréage de taxes et autres créances municipales et la pénalité sur l'arréage de taxes soient fixés à même le règlement décrétant les taux des taxes et compensations ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal adopté annuellement.

5.5 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1330-1-2024 modifiant le règlement 1330-2022 établissant les modalités de publication des avis publics

012-01-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1330-1-2024 modifiant le règlement 1330-2022 établissant les modalités de publication des avis publics.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1330-1-2024 modifiant le règlement 1330-2022 établissant les modalités de publication des avis publics

013-01-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1330-1-2024 modifiant le règlement 1330-2022 établissant les modalités de publication des avis publics.

5.6 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

Monsieur Régis Soucy dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, de manière à lire aux articles 1.2 et 1.3 de l'annexe A que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes et autres créances municipales, dues pour l'exercice budgétaire 2023, est fixé à 8 % et que la pénalité annuelle sur les arrérages de taxes et autres créances municipales, dues pour l'exercice budgétaire 2023, est supprimée.

5.7 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement

014-01-2024

ATTENDU QUE madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquitter la cotisation afférente pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2024 et d'acquitter la cotisation au montant total de 565 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

5.8 Transferts budgétaires 2023

015-01-2024

ATTENDU l'adoption par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies du règlement 1227-2018 et ses amendements décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser, conformément au règlement 1227-2018 sur la délégation de certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés municipaux, une nouvelle liste d'amendements budgétaires supérieurs à 24 999 \$ pour 2023, tel que déposée par la trésorière au soutien des présentes.

5.9 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement

016-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée, aux termes de la résolution numéro 276-06-2022 et d'une entente avec le Centre de services scolaire des Samares, à acquitter le coût des travaux municipaux dans le cadre de la construction de la nouvelle école;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares a transmis une facture concernant la surveillance de chantier civil attribuable à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse au Centre de services scolaire des Samares un montant de 18 675,03 \$ incluant les taxes applicables, pour la surveillance de chantier civil au 17 novembre 2023 (facture C3-000161);

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1312-2022.

5.10 Bélanger Sauvé avocats – honoraires

017-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 19 593,31 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 2 475,00 \$ pour les services rendus du 17 août au 20 décembre 2023 (facture 0000425395);
- un montant de 13 157,40 \$ pour les services rendus du 21 août au 12 décembre 2023 (facture 0000425396);
- un montant de 1 501,50 \$ pour les services rendus du 15 septembre au 26 octobre 2023 (facture 0000425519);
- un montant de 445,50 \$ pour les services rendus au 13 novembre 2023 (facture 0000426252);
- un montant de 288,95 \$ pour les services rendus du 14 novembre au 19 décembre 2023 (facture 0000426254);
- un montant de 495,00 \$ pour les services rendus du 17 août au 13 décembre 2023 (facture 0000426258);
- un montant de 478,50 \$ pour les services rendus du 17 au 21 août 2023 (facture 0000426262);
- un montant de 528,00 \$ pour les services rendus du 24 novembre au 18 décembre 2023 (facture 0000426263);
- un montant de 223,46 \$ pour les services rendus le 2 novembre 2023 (facture 0000426523).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

018-01-2024

6.1 Étude de circulation – quartier industriel – mandat

ATTENDU QU'une étude de circulation est requise dans le quartier industriel afin de bien évaluer les besoins d'un futur projet;

ATTENDU l'offre de services que nous avons reçue de la firme Les services EXP inc. qui se détaille en trois volets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat de l'étude de circulation à la firme Les Services EXP inc., pour un montant approximatif de 22 450 \$, taxes en sus.

019-01-2024

6.2 Nettoyage des conduites d'égout pluvial non-conventionnelles – secteur Bocage – mandat

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a dû procéder au nettoyage des conduites d'égout pluvial non-conventionnelles dans le secteur du quartier bocage;

ATTENDU les factures soumises par Innov-Vac inc. relativement au nettoyage des conduites de ce secteur qui s'est déroulé du 3 octobre au 24 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les dépenses encourues auprès d'Innov-Vac inc. et de procéder au paiement de la somme de 32 985,69 \$, plus les taxes applicables, pour le nettoyage des conduites d'égout pluvial du secteur Bocage, le tout selon les factures suivantes :

- Facture numéro 1394 au montant de 11 041,70 \$, plus les taxes applicables, datée du 18 octobre 2023;
- Crédit numéro 1412 au montant de 6 310,09 \$, plus les taxes applicables, datée du 17 octobre 2023;
- Facture numéro 1413 au montant de 6 295,09 \$, plus les taxes applicables, datée du 17 octobre 2023;
- Facture numéro 1429 au montant de 9 289,53 \$, plus les taxes applicables, datée du 10 novembre 2023;
- Facture numéro 1433 au montant de 7 110,08 \$, plus les taxes applicables, datée du 14 novembre 2023;
- Facture numéro 1448 au montant de 5 559,38 \$, plus les taxes applicables, datée du 24 novembre 2023.

6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) – programmation des travaux révisée no 3

020-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (le « MAMH »);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

6.4 Éclairage de la rue Hubert – JNA Leblanc électrique inc. – certificat de paiement no 3

021-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à JNA Leblanc électrique inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'éclairage de la rue Hubert;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jérémie Roy, ingénieur de GBi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 21 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à JNA Leblanc électrique inc. la somme de 2 705,42 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1285-2021.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2023-0511 – 132, 2e Avenue

022-01-2024

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 186 située au 132, 2e avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser une opération cadastrale visant à subdiviser le lot 4 926 186 en deux lots distincts dont un lot, le lot projeté 6 611 446 aura une superficie de 474,5 mètres carrés et un frontage de 15,57 mètres, le tout alors que la superficie minimale prescrite à la grille des usages et normes (annexe A-7) du règlement de zonage 300-C-1990 pour la zone est de 550 mètres carrés, et le frontage minimale est de 18 mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2023-0511 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2023-0511 soit acceptée, sous réserve de la condition suivante :

QUE la taille du lotissement ne puisse pas constituer un préjudice à la conformité du futur bâtiment principal à implanter et que son implantation s'effectue conformément aux dispositions du règlement de zonage en vigueur au moment de sa construction.

7.2 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Joliette – agrandissement de l'affectation industrielle – lot 4 925 068

023-01-2024

ATTENDU QUE l'entreprise Beauward Immobilier inc. a manifesté le désir d'apporter des modifications à la planification du secteur « commercial régional » et « industriel » situé dans le prolongement du boulevard Firestone dans le but de réaffecter un terrain d'environ 23 133 mètres carrés actuellement à vocation commerciale régionale à des fins industrielles afin d'y construire 9 000 mètres carrés de plancher industriel;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter une résolution demandant à la MRC de Joliette de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre ce projet et adopter également une modification à son règlement de zonage aux fins de rendre possible le projet à sa réglementation locale;

ATTENDU QUE les besoins en matière industrielle comparés à ceux en matière commerciale justifient de procéder à une réaffectation du terrain visé par la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander officiellement à la MRC de Joliette d'agrandir les limites de l'affectation industrielle catégorie 1 sur une partie du lot 4 925 068 du cadastre du Québec.

7.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – adhésion – renouvellement

024-01-2024

ATTENDU QUE madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – inspectrice en bâtiment de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024 et d'acquitter la cotisation de 380 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service d'aide à la recherche de logement – contribution financière

025-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accordé, par sa résolution 393-07-2023, une aide financière au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la MRC de Joliette, représentant un soutien financier de 10 % pour trois logement pour une durée d'un an;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de renouveler ce soutien pour des familles prairiquoises face à la pénurie de logement et l'augmentation des loyers;

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir trois logements supplémentaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la décision d'accorder une aide financière au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la MRC de Joliette, représentant un soutien financier de 10 % à six logements pour une durée d'un an et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;

DE réévaluer la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en 2025.

8.2 Spectacle « Les Réveillons de M. Desneiges » – contributions amassées – don à la Conférence de Notre-Dame-des-Prairies de la Société de la Saint-Vincent de Paul – guignolée 2023

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

026-01-2024

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Culture Lanaudière pour l'année 2024 et d'acquitter la cotisation de 332 \$ s'y rapportant.

10.2 Jeudis Musik'eau 2024 – programmation

027-01-2024

ATTENDU la recommandation du 12 janvier 2024 de la Commission du développement culturel et des communications, en ce qui a trait à la programmation des Jeudis Musik'eau 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées, les 8 et 15 août, soit approuvée et de procéder à l'embauche des artistes mentionnés ci-dessous :

- 8 août 2024 : Dan Bigras, Lulu Hughes et Breen Leboeuf
Cachet : 15 000 \$, plus les taxes applicables
- 15 août 2024 : Something New, Hommage aux Beatles
Cachet : 3 000 \$, plus les taxes applicables

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.3 Programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – projets déposés – demande d'appui

028-01-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU la recommandation du 12 janvier 2024 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), à savoir :

- Sylvain Grenier – Créason
Résidence de création automne 2024
Contribution en service : 5 500 \$
- Marie-Christine Gravel – C'que j'vois
J-F Branchaud, M-C Gravel et Joanie Desmeules
Résidence de création 2024-2025
Contribution en service : 5 500 \$

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, soit autorisé à signer les lettres d'appui de chacun des projets appuyés.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

029-01-2024

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse